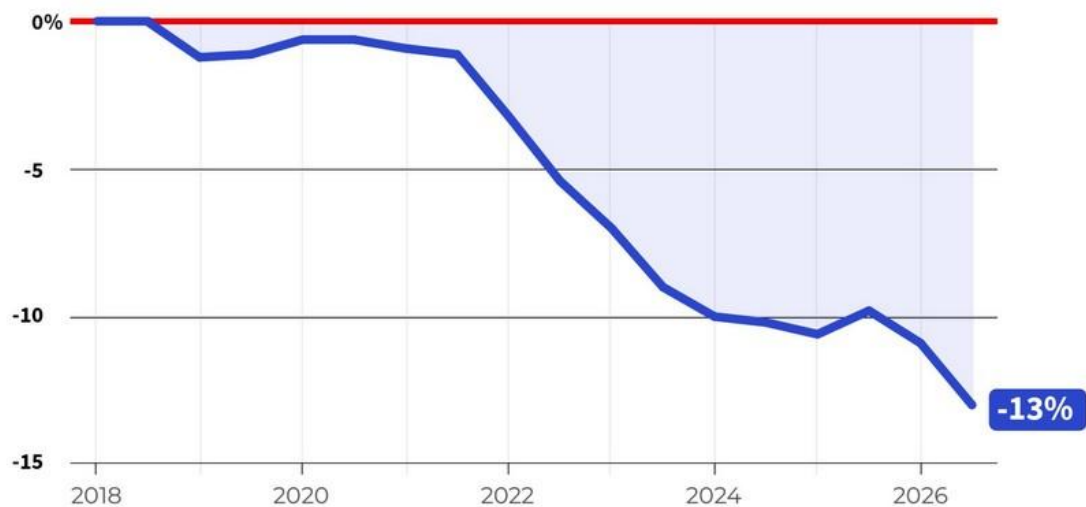


-13% de pouvoir d'achat Merci patron !

Notre perte de pouvoir d'achat depuis l'arrivée de Fabrice Fries



● Si un salaire AFP était ajusté à l'inflation

● Evolution réelle de ce même salaire avec l'inflation

Au 1er juin 2026, le Smic va augmenter de 2,4% afin de suivre la courbe de l'inflation qui repart à la hausse sur fond de conflit au Moyen-Orient. Et nos salaires AFP ? Malheureusement, aucune augmentation n'est à prévoir compte tenu du carcan financier qui entrave l'agence. Pourtant, comme le laisse deviner le graphique ci-dessus, cette situation ne pourra pas perdurer sans exposer les salariés à des difficultés financières. Certains diront sans doute que cette évolution est un "effort" nécessaire des salariés pour maintenir l'AFP à flots, mais l'audit social de Sextant montre plutôt que l'agence risque de plier sous le poids des risques psychosociaux.

La plupart des dirigeants veulent laisser une trace. Sur ce point, notre PDG a certainement réussi : le développement du service vidéo figurera à son actif. Mais pour SUD, son véritable héritage est ailleurs et il est lourd de conséquences : une dégradation assumée du pouvoir d'achat des salariés de l'AFP. Depuis 2018, nos grilles salariales ont décroché de près de 13% par rapport au Smic, creusant un fossé inédit. Après Emmanuel Hoog qui avait démantelé nos accords sociaux, Fabrice Fries a sapé nos grilles de rémunération.

Comment arrive-t-on à une perte de pouvoir d'achat de 13% ? Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2018, le salaire d'entrée des journalistes, primes comprises, représentait 1,79 Smic. En juin, il tombera à 1,56 Smic. Une sacrée chute !

Le Smic, lui, a suivi l'inflation car c'est le minimum de protection pour les plus précaires. Résultat : nos grilles décrochent faute de revalorisations suffisantes. L'écart entre 1,79 et 1,56, c'est notre perte sèche sur les "années Fries", même avec les quelques hausses salariales accordées entre temps par la direction.

Concrètement, un journaliste qui entre à l'AFP en 2026 et démarre en bas de l'échelle des rémunérations devrait obtenir près de 15% de plus que le salaire actuellement proposé pour avoir le même niveau de vie qu'un débutant embauché en 2018. Le manque à gagner est de 433 euros brut, et ce en début de carrière ! Cette somme représente déjà plus que n'importe lequel des écarts de salaire entre deux niveaux de la grille de rémunération des journalistes AFP, à l'exception du passage de la 7e à la 8e catégorie (le niveau rédacteur en chef).

86 centimes de plus... que le Smic

La situation est proportionnellement la même pour toutes les catégories de personnel. Mais celle des employés de presse (EP) est la plus révélatrice et la plus inquiétante, car ce sont eux qui touchent les salaires les plus bas de l'AFP. Au 1er juin, le Smic atteindra 1.867,02 euros brut mensuel, alors que le salaire de base d'entrée des EP est de 1.867,88 euros. Soit... 86 centimes de plus. Voilà où nous en sommes.¹

Ce n'est pas inédit. L'AFP a déjà basculé sous le Smic pour les EP (et presque pour les OT) – comme SUD l'a déjà documenté ([*Bonne fête des travailleurs ! L'AFP tombe sous le Smic / L'AFP toujours sous le Smic, mais bonne année 2024*](#)). Alors que fait la direction face à une telle situation ? Revalorise-t-elle les salaires ? Non, elle démonte les grilles ! L'an dernier, un plan de carrière a été effacé chez les EP, et les coefficients d'entrée des autres plans de carrière ont été supprimés. Même logique chez les OT : suppression de l'échelon le plus bas.

L'image est simple : nous sommes sur une échelle pendant que l'eau de la précarité monte. L'AFP a retiré les barreaux en bas de l'échelle, sans en ajouter en haut. Et la direction ne fait rien pour aider les salariés à grimper plus vite.

Courir pour rester sur place

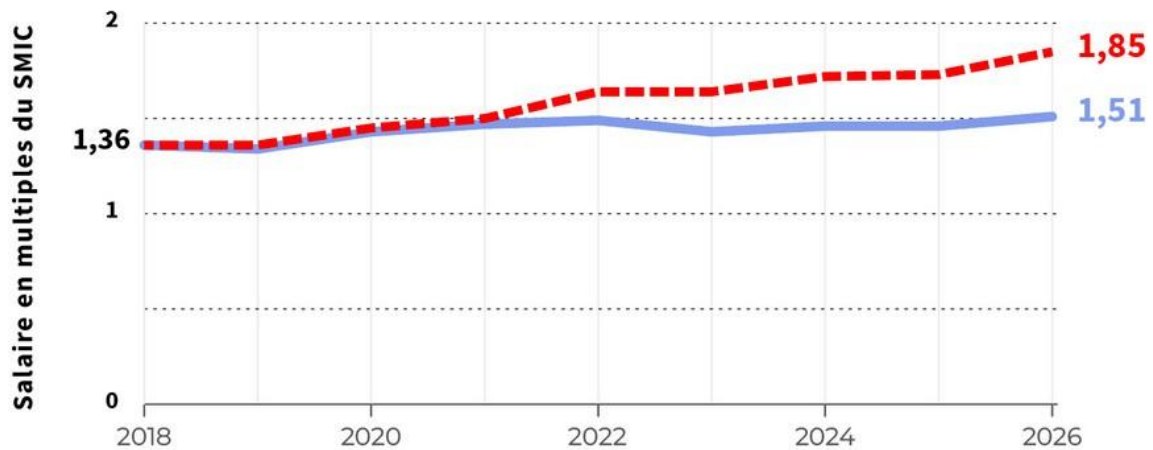
L'impact est encore plus important sur le long terme, même avec le plan de carrière garanti de l'AFP. Prenons l'exemple d'un EP recruté en 2018 – année de l'arrivée de Fabrice Fries à la tête de l'Agence – au coefficient d'entrée de 140. Son salaire représente alors 1,36 fois le Smic. En 2020, il est promu au coefficient 154, puis bénéficie de sa première prime d'ancienneté en 2021. En 2022, il accède au coefficient 169. Il perçoit

¹ Soyons transparents : la comparaison avec le Smic se fait hors primes fixes (c'est la règle conventionnelle), soit près de 500€ de plus pour le coefficient d'entrée.

ensuite une nouvelle revalorisation liée à son ancienneté en 2024, avant d'atteindre en 2026 le coefficient 183.

Si les salaires avaient été indexés sur l'inflation, le salaire de cet EP serait passé de 1,36 à 1,85 Smic. Soit 640 euros brut de plus par mois. Mais en réalité, cet EP n'atteint aujourd'hui que 1,51 Smic. Autrement dit, plus de la moitié du gain potentiel a été perdu. Sa dernière promotion et l'augmentation de sa prime d'ancienneté ne font que le ramener au niveau de 2022. Il court pour rester sur place.

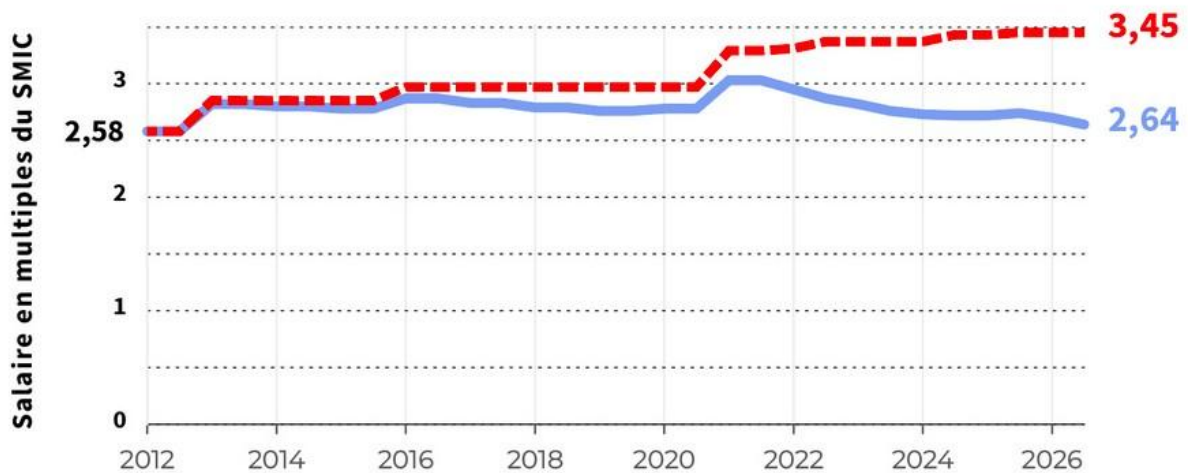
(Décrochage du) Pouvoir d'achat des EP embauchés en 2018



Progression / Smic : ● Si son salaire avait été ajusté à l'inflation ● Réelle

La situation est comparable pour les journalistes. Nous avons calculé (voir ci-dessous) l'évolution du pouvoir d'achat d'un journaliste ayant atteint en 2021 la catégorie RED 5 (le plus haut niveau dans le plan de carrière garanti) après avoir passé huit années en RED 4.

Aujourd'hui, un journaliste qui est devenu RED 5 en 2021 n'a pas autant de pouvoir d'achat qu'au moment où il est devenu RED 4 en 2013



Progression / Smic : ● Si son salaire avait été ajusté à l'inflation ● Réelle

Le graphique est sans appel : faute de revalorisation pour compenser l'inflation, ce journaliste dispose aujourd'hui d'un pouvoir d'achat inférieur à celui dont il bénéficiait lors de son passage au niveau RED 4 en 2013 ! Et même s'il était promu à la catégorie RED 5+ – un choix à la seule discrétion de la direction – ce journaliste ne récupérerait même pas la moitié du pouvoir d'achat qu'il a perdu depuis son entrée en RED 5.

Autrement dit : si les jeunes salariés font du surplace grâce au plan de carrière automatique de l'AFP (pendant 20 ans pour les journalistes), ils doivent s'attendre à subir ensuite une inexorable dégradation de leur pouvoir d'achat... sauf à devenir encadrants. Les primes de fonction servant alors de substitut aux revalorisations salariales auxquelles ils pourraient prétendre pour cause d'inflation. Un mécanisme qui ne déplaît pas à la direction, loin de là, car il lui permet de mettre en concurrence les salariés alors qu'ils sont soumis à la mobilité, et de les inciter à devenir encadrants alors que les primes afférentes sont souvent peu attractives par rapport à la charge de travail et aux responsabilités.

Notre PDG ne cesse de nous dire que l'AFP est bien lotie en comparaison des autres médias soutenus par l'Etat parce que nous avons reçu 100% du montant promis dans notre COM. C'est peut-être bien le cas. Mais quand on prend en compte l'inflation (en euro constant), nous voyons que ce soutien a chuté de 9 % depuis l'arrivée de Fabrice Fries en 2018, même si en euro courant c'était une augmentation de 6 %.

Alors qu'on nous répète perpétuellement qu'il faut faire des « sacrifices », SUD estime que les salariés de l'AFP ont déjà largement donné.

C'est au PDG de proposer maintenant une stratégie qui ne soit pas fondée sur notre appauvrissement.

Ces dernières années, SUD a fait preuve de « responsabilité » lors des négociations salariales en ne réclamant plus systématiquement une compensation à 100% de l'inflation. Aujourd'hui, à l'approche de la NAO 2026 (qui débute le 24 juin), il faut changer de cap : créer un véritable plan de reconquête du pouvoir d'achat pour le personnel de l'AFP. Cela implique des augmentations générales de salaire, des améliorations dans les plans de carrière et la mise en place de nouveaux échelons pour la prime d'ancienneté.

Paris, le 29 mai 2026

SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)

